

Opinion



ALEXIS HAULOT

Jean-Martin Rathmès

Avocat à Liège,
ancien juge suppléant

■ Arrêté après un putsch échoué, Hitler aurait pu être condamné à “l’extradition” et à une peine très lourde, vu la gravité de ses actes. Il n’en fut rien. La justice allemande a ouvert à Hitler la voie vers le pouvoir.

Selon les documents, le président Neithardt formulait des questions orientées. Les magistrats ont pratiqué envers Hitler une grande mansuétude au cours des séances publiques, le laissant discourir en mode-propagande; ou, quand il interrompait les débats, il n’était que très modérément réprimandé.

Les acolytes-juges auraient conditionné une condamnation à une perspective de libération. Le ministère public lui-même lui trouva presque des excuses, “il se laissa entraîner...” L’antisémitisme d’Hitler, présent en tout cas après 1918, correspondait à un état d’esprit général.

Faiblesses du procès

Hitler aurait pu être condamné à “l’extradition” (selon la loi sur la protection de la République), et à une peine très lourde, vu la gravité de ses actes: une tentative de renverser le pouvoir légal, mais le jugement le condamna à la peine minimum.

Des juristes ont pointé des faiblesses du procès et du jugement: bienveillance envers les accusés, peines insignifiantes, non-extradition. Un historien du droit, Gritschneider, écrit: “Une perversion de la justice de 1924 qui a eu des conséquences”, et le président du tribunal, par son comportement, a ouvert à Hitler la voie vers le pouvoir.

En 2023, M^{me} Manuela Cadelli, une juge belge sagement impertinente, a écrit un opuscule remarquable, *Nuremberg 1947. Le poignard de l’assassin sous la toge du magistrat*, où elle analyse le procès en 1947 de quelques juges qui ont appliqué dès 1933 les lois nazies,

et ne pouvaient ignorer qu’elles étaient contraires à toutes les valeurs humaines supérieures. J’ajoute qu’ils avaient ainsi reproduit le schéma de 1924.

Bertolt Brecht a écrit en 1941 une pièce de théâtre, *La résistible ascension d’Arturo Ui*, qui est une parodie notamment du procès d’Hitler en 1924, démontrant que l’ascension de Ui-Hitler était résistible.

Les juges auraient pu, et dû, stopper Hitler, en prononçant une peine de prison longue sans sursis ni possibilité de libération anticipée, en prononçant son extradition-expulsion, puisqu’il n’avait pas la nationalité allemande: il serait retourné à Vienne bricoler des cartes postales à la main.

Appliquer la loi

La responsabilité des juges, même sans atteindre de tels sommets, est importante: la justice doit dire la loi, en remettant en question ses sympathies personnelles, ses premières impressions, les réputations, ses adhésions politiques ou militantes, etc.

Un juge qui tranche de façon généraliste viole la loi: pour ou contre les noirs, les blancs, les riches, les pauvres, les femmes, les hommes.

Le juge doit juger des faits concrets, précis, prouvés, y appliquer la loi. En cela, le juge restaure la paix sociale, et identifie la règle prévisible, source de sécurité pour les citoyens.

Et si un moustachu à mèche tombante, et le bras tendu, a fomenté un putsch (avec 15 morts), même s’il dit que c’est pour la grandeur du pays, le juge doit lui appliquer la loi.

CHRONIQUE

C’est quoi, être progressiste ?

■ Le pape François a été jugé progressiste par certains côtés, réactionnaire par d’autres. À la posture “progressiste-identitaire”, je préfère la tension “idéaliste-réaliste”.



JOHANNA DE TESSIÈRES

Éric de Beukelaer
Prêtre

Le chapelet d’analyses médiatiques égrainées depuis le décès du pape François a donné voix au chapitre à de doctes commentateurs, approuvant les actions et paroles du Pontife jugées “progressistes” et stigmatisant celles perçues comme “conservatrices”. Interrogeons-nous sur le non-dit de cette rhétorique: c’est quoi, être progressiste? Jadis revendiquée par des mouvements militant pour le progrès social, la formule est aujourd’hui récupérée par des intellectuels – de gauche comme de droite – se déclarant allergiques aux dogmes avec une assurance toute dogmatique. Souvent, ces zélés apôtres ponctuent leur credo d’un argument massue, qui ne veut rien dire du tout: “On vit tout de même au XXI^e siècle.” Comme si le temps qui passe changeait la valeur morale d’une action. Fallait-il, voici quatre siècles, justifier l’esclavage en argumentant: “On vit tout de même au XVII^e siècle”?

Partition divergente

Je réitère la question: c’est quoi être progressiste? Quel est le progrès recherché? Il me sera répondu qu’il s’agit de défendre la souveraineté de l’individu à librement choisir sa vie. Pourtant, cette belle tolérance se meurt quand advient la contradiction: refus d’une visibilité religieuse trop publique, condamnation émotionnelle d’opinions dissidentes... D’où mon analyse: le terme “progressiste” est aujourd’hui avant tout une posture, justifiant les positionnements et contradictions idéologiques d’une opinion dominante issue de la révolution sexuelle post-68 et nourrie à la société de consommation et de loisirs. Ceux qui ne se reconnaissent pas dans ce “progrès” seront taxés de réactionnaires, soit d’humains pas trop ouverts ou tolérants. Par confort mental, paresse intellectuelle et esprit grégaire, beaucoup cherchent donc à correspondre aux canons progressistes, sans oser sortir du rang. Voilà pourquoi, quand un Pape joue une partition divergente, son “conservatisme” sera hué par la meute, en chœur et en cadence.

Par jeu de miroir, une même (im)posture se rencontre chez ceux qui incarnent une droite, dite alternative (*alt-right*), par opposition à la droite libérale se voulant progressiste. Ces identitaires ont pour cohérence intellectuelle de vouloir renverser le progressisme par un programme qui s’attaque au socle humaniste de nos sociétés: anti-mondialisation, préférence nationale, criminalisation de l’immigration... Et ce, jusqu’à la fabrication de contre-vérités absurdes, telle celle de présenter le réchauffement climatique comme un mythe progressiste.

Chrétien et berger

S’il est sain que cohabitent et s’affrontent des options sociétales divergentes, veillons à ne pas les momifier dans un carcan de formules creuses. À la posture “progressiste-identitaire”, je préfère comme grille d’analyse la tension “idéaliste-réaliste”. Chacun est pétri d’une part d’idéal lui enjoignant de rêver un monde meilleur, tout en étant confronté à la froide réalité concrète. En politique, cette tension explique les options dites de gauche et de droite: les premières mettant l’accent sur l’idéal d’une redistribution des richesses collectives; les seconds partant davantage du réalisme de la nature humaine, en cherchant à encourager les plus méritants. En religion, le binôme “idéaliste-réaliste” départage les gardiens de l’orthodoxie des pasteurs pragmatiques: certains papes enseignent avant tout l’idéal chrétien; d’autres partent avec réalisme de l’homme concret dans toute sa complexité, pour l’élever vers le Christ. En digne jésuite, le pape François faisait plutôt partie de cette seconde catégorie. “La réalité est plus importante que l’idée”, enseignait-il (*La joie de l’Évangile*, n°231). Cela ne fit pas de ce Pape un progressiste pour la cause, pas plus que ses prédécesseurs n’étaient identitaires. Chacun fut chrétien et berger à sa façon, en se mettant à l’école des murmures de l’Esprit.

→ Titre original: “Le Pape: ni progressiste ni identitaire – les (im)postures”